

Compte Rendu de la première réunion publique dans le cadre de la consultation sur le projet de forage (Commune de Wattwiller)

Elle s'est tenue le **4 mars 2026** au « Tiers Lieu » de l'Espace Santé à Wattwiller de 18h à 19h30 en présence d'un public d'une douzaine de personnes, dont M le Maire en début de séance, avec la participation de quatre responsables du groupe SPADEL

- M Lefort directeur des sites Wattwiller et Carola,
- M Collignon hydrologue chef du service Ressources chez Tradel,
- M Sohy ingénieur dans ce service et chef du projet,
- Mme Mouton responsable qualité environnement des sites de Wattwiller et Carola

et l'animation de Michel LAFOND Commissaire enquêteur (CE).

Ouverture de la réunion à 18h05 par le commissaire enquêteur qui se présente, expose succinctement l'objet de la consultation publique, ses modalités et notamment les deux réunions publiques, les deux permanences du CE en Mairie et le site internet sur lequel les intervenants sont invités à consigner leurs remarques et questions. Des contributions écrites peuvent aussi être déposées à son adresse en mairie de Wattwiller. Il indique qu'il est en charge de compléter le site au fur et à mesure de la réception des documents « officiels » (avis des instances comme ARS, MRAe...) et des réponses du maître d'ouvrage aux questions et interpellations. Le CE indique aussi que la séance sera enregistrée pour permettre un compte rendu et que les intervenants peuvent ou non se présenter, les interventions seront traitées de la même façon.

Après la présentation des intervenants de Spadel, ils exposent, en une vingtaine de diapositives le projet et son contexte :

- Le groupe Spadel dont les Sources de Wattwiller sont une filiale à 100%. Groupe belge qui exploite des eaux minérales naturelles en Belgique (BRU et SPA), en Bulgarie (DEVIN) et en France (CAROLA et WATTWILLER)
- Une société familiale (M du Bois) depuis 4 générations
- Les eaux de Wattwiller sont vendues localement mais aussi dans la région parisienne et le Nord de la France. La vente se développe de façon soutenue et il faut prévoir un renforcement de la ressource malgré les efforts et investissements faits pour mieux utiliser l'eau extraite actuellement
- Les études préalables qui ont abouti à la localisation du futur forage
- Le chantier de forage, son déroulement, des photos d'un chantier similaire, les précautions prises pour éviter la contamination de la nappe et les

remontées d'eau dans les argiles, les opérations de nettoyage, les essais de pompage et les traitements probables avant rejet au milieu naturel

- L'engagement sociétal de l'entreprise (écopaturage au parc des sources, remise en état de zone humide, coopération à diverses actions en faveur de l'environnement).

Cet exposé est apprécié par le public qui le dit.

Sont ensuite abordées les questions.

Certaines trouvent leur réponse dans ce document, pour d'autres, le CE demandera des contributions écrites structurées de la part de Spadel. Sauf lorsqu'il s'agit d'une intervention du CE explicitement mentionnée, les réponses apportées ci après sont celles des représentants du maître d'ouvrage. Sauf erreur, l'ensemble des sujets abordés pendant la réunion figurent dans ce compte rendu, pas forcément dans l'ordre où ils ont été abordés.

Le bruit

La question émane surtout des voisins proches du forage et doit être abordées pour toutes les phases du sujet.

- Pendant les travaux de forage, période la plus bruyante mais uniquement aux heures et jours ouvrables sur 10 à 15 jours. Les premiers jours de nettoyage du puits sont aussi bruyants.
- Pendant les essais de pompage permettant de déterminer si le puits est utilisable ou non, bruits d'un groupe électrogène isolé phoniquement., sauf si un artesianisme suffisant permet de se passer du pompage .Cependant s'il y a pompage il aura lieu 24h sur 24 . Spadel est invité à rechercher une solution de branchement électrique type chantier. Le CE interviendra auprès du Maître d'ouvrage
- Pendant les essais de pompage destiné à obtenir la validation « eau minérale naturelle » qui se dérouleront sur un an, un branchement électrique s'impose (nuisance et cout de location d'un groupe électrogène)
- Pendant la phase exploitation, pas de bruit (une pompe immergée de faible puissance 3KW dans un local fermé) et peu de circulation (un petit véhicule une fois par semaine environ)

Les vibrations et les risques techtoniques

Il s'agit d'un forage de petit diamètre avec la technique du « marteau fond de trou » qui n'engendre pas de vibrations particulières et ne fait pas craindre des effets sismiques comme dans les recherches de géothermie, beaucoup plus profondes et destructrices.

Le risque de remontée d'eau dans les argiles (et des mouvements de sols potentiels liés) est identifié et il y sera remédié par une étanchéité soignée du haut du forage.

L'impact sur le paysage

Un petit bâtiment (environ 4m sur 3m de haut) similaire à celui déjà existant au forage actuel. Soumis à permis de construire et les prescriptions seront strictement respectées.

Si le forage n'est pas exploitable, le terrain sera remis en état.

Il y a-t-il des servitudes liées à ce forage ?

Il s'agit d'un forage privé, sans servitudes d'utilité publique. Une clôture est nécessaire autour du forage et de son bâtiment (environ 10m sur 10m)

Pas de conséquences pour l'habitation proche en amont qui n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. Pas de conséquences sur le mode d'exploitation des terres agricoles. Les prescriptions réglementant la géothermie relèvent du PLU et donc de décisions communales.

Quels sont les critères à atteindre pour que le forage puisse être reconnu exploitable ?

Un débit d'exploitation de 10m³/h est espéré. En dessous de 5m³/h, l'ouvrage sera déclaré non exploitable et sera rebouché. Il faut aussi que l'eau soit de la même qualité chimique que celle déjà exploitée puisqu'on cherche à produire une eau minérale naturelle qui doit avoir des propriétés physico chimiques constantes

Le CE demandera une réponse écrite claire à cette question. Il demandera aussi des précisions sur le processus de validation réglementaire préalable à l'exploitation commerciale (démarches, éventuelles consultations...)

En cas d'abandon, Spadel qui a besoin d'augmenter ses ressources, proposera un autre site de forage qui fera l'objet d'une autre consultation du public.

Comment l'eau sera-t-elle conduite à l'usine ?

Le détail des travaux n'est pas arrêté mais il est prévu la pose d'une conduite entre le forage et le réservoir actuel de mélange qui alimente l'usine par gravité. Une pompe sera nécessaire entre le forage et le réservoir.

N'y a-t-il pas surexploitation de la nappe ?

Deux aspects sont à prendre en compte, l'interférence potentielle du forage avec les sources communales et l'épuisement à craindre de la ressource eau minérale.

Sur le premier point, M Collignon explique que les sources communales (qui alimentent partiellement la partie basse de la commune) sont un affleurement d'une nappe superficielle, située bien au-dessus de la nappe du Muschelkalk exploitée par

l'entreprise. Il n'y a pas de risques de concurrence : néanmoins une surveillance du débit de ces sources sera effectuée pendant les essais de pompages. Même si le sujet est évoqué dans l'étude d'impact, le CE demandera à Spadel une contribution détaillée sur cet aspect géologique fort important pour la commune

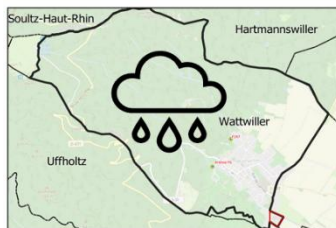
Sur le deuxième point la diapositive suivante présentée dans l'exposé initial est commentée



Gestion durable de la ressource en eau

Suivi en continu de la ressource

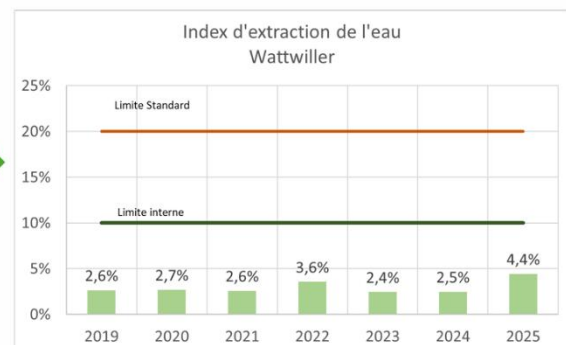
Comparaison de la quantité d'eau disponible dans le bassin d'alimentation avec la quantité d'eau pompée



Précipitations annuelles sur la surface du bassin versant



Quantité annuelle puisée dans la ressource en eau



→ La sollicitation de l'aquifère est faible.

Les prélèvements sont très limités par rapport à la quantité d'eau disponible

21

Il est fait le rapprochement entre la quantité d'eau tombée sur l'impluvium (le bassin d'alimentation) et le volume prélevé.

20% de prélèvement est ce qui normalement considéré comme un maximum pour rester dans une gestion durable au niveau européen. Spadel affiche que pour elle le taux maximum est de 10 (plus vertueux) et à Wattwiller, on se situe selon les années entre 2.4 et 4.4% (variation de la pluviométrie annuelle). On constate donc un mode de gestion parfaitement durable, laissant une marge de prélèvement supplémentaire.

Les sujets financiers

Un intervenant s'est longuement étendu sur les sujets financiers

- La surtaxe sur les eaux minérales payée par la société à la commune est actuellement de 0,58centimes par litre vendu. Spadel n'a pas l'intention de payer plus que ses concurrents et ce n'est pas elle qui en fixe le montant
- Très longs développements sur les comptes de la société, ses bénéfices et les montants importants des crédits bail. Les représentants de Spadel ont fait savoir qu'ils n'étaient pas mandatés pour répondre à ce type de questionnement et que c'était hors sujet.

Le CE confirme cette dernière position : il faut vérifier au cours de la consultation que l'entreprise dispose des « capacités techniques et financières » pour réaliser le projet

et le gérer ultérieurement. C'est manifestement le cas et tous les autres sujets sur la gestion de l'entreprise sont clairement hors du champ de la consultation.

A 19h30, le commissaire enquêteur clôt la séance en remerciant les intervenants du public et de l'entreprise de leur participation active et rappelle que la consultation se poursuit

- Avec le registre dématérialisé auquel on accède en direct:

<https://www.registre-dematerialise.fr/7106>

ou via le site de la préfecture

<https://haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-et-installations-classées/Dossiers-de-consultation-en-cours>

- la prochaine réunion publique même lieu le 5 mai à 18h
- les deux permanences en mairie les 9 avril (10h-12h) et le 20 mai (9h-12h)

Fait à Eguisheim le 16 mars 2026